

## A l'approche des élections tout est possible... Même de reprendre les propositions d'Information des Citoyens Illadais !



L'enchaînement d'élections – législatives ce mois de juin, municipales et cantonales en mars 2008 – ça fait réfléchir ceux qui veulent garder tous leurs mandats. Nous nous en félicitons, d'autant plus que ce contexte électoral leur a imposé une nouvelle approche de la vie municipale qui a été largement développée dans ces pages parce qu'elle fait avancer l'intérêt général. Elle améliorera – nous l'avons toujours dit – la qualité de vie des Illadais. Finalement, on en vient même à regretter qu'il n'y ait pas d'élection chaque année...



### Brouquet première

Ainsi la réunion organisée par la municipalité le vendredi 30 mars à Brouquet (voir Actualités locales) est une grande première ! Pour la première fois depuis 1977, le maire en personne, entouré de deux adjoints, a daigné se déplacer pour venir discuter avec les habitants des aménagements prévus pour leur quartier et par la force des choses, de leurs problèmes ! On se pince pour y croire... Les habitants du bourg, mis devant le fait accompli et avertis quatre jours avant le début des travaux d'aménagement de la traversée du village en avril 2004, ont de quoi être jaloux de tant de sollicitude. Mais il est vrai qu'à l'époque, nous n'étions pas en période électorale...

### Promis juré, maintenant nous allons avoir un village animé !

Nos élus ont décidé qu'Illats accueillerait une étape des Scènes d'été en Gironde, manifestations organisées par le Conseil général, en programmant le concert du groupe Post image, le 22 juin pour la Fête de la musique (voir Bulletin municipal d'avril 2007). C'est une très bonne initiative ! Mais, rappelons que la dernière animation musicale de ce type avait été la venue de l'école de musique de Barbay en juin 2002, au moment des dernières élections législatives. Depuis plus rien...

Devant les flops répétés de la fête de la St Roch qui finissaient par nuire à l'image de la municipalité et de son maire, il fallait faire quelque chose. Le comité des fêtes –qui perçoit la 2<sup>ème</sup> plus grosse subvention associative avec 2 287€ (voir Bulletin municipal)- et notre premier magistrat, ont décidé de sauver la fête en associant les commerçants de la commune à son organisation et en modifiant le programme des festivités. Cette implication explique l'augmentation de la subvention de l'association des commerçants qui est passée de 500€ à 2 200€ dans le budget 2007. Ce revirement historique – puisqu'il met fin à 30 années d'immobilisme- est à souligner. ICI a toujours souhaité ce changement nécessaire. Un bémol doit toutefois être apporté. Les comptes du comité des fêtes sont toujours incommunicables et cette association ne fait encore pas d'assemblée générale publique : elle continue de vivre repliée sur elle-même tout en percevant une subvention très importante !

Ne changer juste ce qu'il faut pour que l'essentiel ne change pas... Information des Citoyens Illadais espère que ce vent nouveau ne s'arrêtera pas là et emportera avec lui l'ensemble des pratiques municipales opaques et autoritaires.  
Bonne lecture à tous. Le bureau.

# Fiscalité Locale

## **Vote du compte administratif et du budget le 5 avril : baisse de la pression fiscale locale.**

### **Explications.**

Le choix de la fiscalité mixte par la communauté de communes (CdC) lors du conseil communautaire du 28 décembre 2006 a des conséquences sur notre feuille d'impôts. En effet, une fiscalité mixte signifie que l'essentiel des recettes fiscales de la CdC sera apporté par les entreprises qui paieront la taxe professionnelle unique (TPU). S'ajouteront, si nécessaire, les taux additionnels qui s'appliqueront sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti. Ils ont, pour le moment, été réduits à 0% mais peuvent être réactivés.

Par conséquent, le contribuable voit disparaître dans l'immédiat la ligne communauté de communes de sa feuille d'impôts et la pression fiscale – en augmentation depuis 2004, date de la création de la CdC – diminue.

Dans le cas d' Illats, la municipalité a choisi de revenir aux taux d'imposition qu'elle appliquait en 2003 lorsqu'elle était seule. Aussi, cela se traduit par une augmentation des taux communaux de 0, 68% pour la taxe d'habitation, de 2, 28% pour le foncier bâti et de 2, 67% pour le foncier non bâti. En revanche, le contribuable illadais ne paiera pas cette année les taxes additionnelles de la CdC et globalement, paiera donc moins d'impôts locaux. Le contribuable illadais paiera moins d'impôts locaux cette année uniquement parce que les taxes additionnelles de la communauté de communes sont actuellement réduites à 0.

Gilles Baillet

### **Petite remarque : notre 1<sup>er</sup> adjoint découvre enfin la taxe additionnelle de la CdC.**

L'année dernière, l'analyse de l'évolution des taxes locales avait été soigneusement « oubliée » dans le bulletin municipal : il est vrai que la pression fiscale locale était alors en augmentation globale. Cette année, par contre, nous avons eu droit à des tableaux explicatifs pour souligner la baisse de la fiscalité communale et intercommunale. Nous sommes heureux que notre 1<sup>er</sup> adjoint découvre enfin - pour les besoins de sa démonstration certes- la taxe additionnelle de la CdC que nous payons depuis 2004. Rappelons que notre commune a délégué à cette collectivité des compétences qu'elle assurait auparavant seule comme la voirie par exemple.

### **Fiscalité de la CdC : à quoi servent nos impôts ?**

Lors du vote du budget de la communauté de communes le 4 avril dernier, les recettes fiscales perçues par la CdC étaient égales à 1 564 944€ versés par les habitants et les entreprises. L'excédent cumulé depuis 2004 dans les caisses de la collectivité est maintenant égal à 1 756 819, 31€. Notre CdC n'investit pratiquement pas. Sa seule réalisation reste pour l'instant, la garderie multi-accueil. Comme quoi, avoir beaucoup d'argent en caisse n'est pas forcément un signe de bonne gestion...

### **Pourquoi la Région et le Département pourraient augmenter leurs taux d'imposition ?**

Depuis 5 ans, l'Etat ne cesse de donner à ces deux collectivités locales de nouvelles compétences sans les aides financières nécessaires. Autrement dit, il fait des économies en confiant la gestion des routes nationales, de la DDE et des personnels d'entretien de l'éducation nationale au Conseil général ou au Conseil régional. Mais, à la fin, il faut bien payer, et c'est le contribuable qui voit ses impôts locaux augmenter. Or, les baisses de l'impôt sur le revenu qui ne profitent qu'à une faible minorité privilégiée, doivent être évidemment compensées par une plus forte pression fiscale locale sur l'ensemble de la population.



# Au conseil municipal

## Budget :

**Des chiffres donnés aux Illadais sans logique ni explication dans le bulletin municipal d'avril.**

### Un budget incomplet et incohérent

En lisant les montants des réalisations du budget 2006 et le budget prévisionnel de fonctionnement 2007, nous nous rendons rapidement compte qu'ils sont incomplets - ceci est confirmé par le fait que ces deux budgets ne sont pas équilibrés. Il fallait consulter les tableaux d'affichage dans les quartiers pour accéder à l'intégralité des montants des dépenses et des recettes et avoir ainsi une vue plus cohérente des budgets. Pourquoi avoir pris la peine de présenter deux versions différentes du budget ? Les Illadais ne sont pas pour autant plus informés...

### De curieuses additions

Dans le tableau des dépenses d'investissement, la municipalité procède à de curieuses additions : « bac ramassage tondeuse + pompe à eau thermique + illuminations de Noël » pour une somme totale de 25 600€ ou alors « création site Internet + numérisation registres Etat civil + réfection du sol de la salle du 3<sup>ème</sup> âge » pour une somme totale de 11 500€. Autant ajouter des choux avec des patates et des carottes... On a du mal à croire que la seule volonté de simplifier ait justifié une telle présentation... La numérisation des registres d'Etat civil a déjà coûté 6 000€ (voir ICI n°24). Un reliquat est prévu dans le budget 2007.

Pour le reste, rien n'a été encore voté en conseil municipal et nous n'avons pas pu retrouver de sommes précises dans le budget 2007.

### L'aménagement du lavoir de la Hountasse

« C'est un trou de verdure où chante une rivière... » La Hountasse, par son côté « naturel », aurait pu inspirer Arthur Rimbaud. Quelques Illadais nous ont interpellés à propos de l'annonce dans le dernier bulletin municipal de sa réfection pour la somme de 11 000€ qui leur paraît exagérée.

Evidemment, donnée sans aucune explication, la somme paraît importante pour un simple trou d'eau (voir photographie) qui, autrefois, servait de lavoir. Espérons que pour une telle dépense, la municipalité a prévu quelques aménagements (comme par exemple la pose de bancs, de tables etc...) destinés aux promeneurs et randonneurs empruntant, aux beaux



jours, le chemin qui côtoie la Hountasse.

### Aménagement des structures sportives : 5 200€

Il s'agit des travaux de la zinguerie dans les vestiaires de la salle omnisports.

### Des éclaircissements pour les subventions aux associations

On comprend que la municipalité a doublé la subvention du cyclo-club illadais (elle est passée de 400€ à 800€) pour lui permettre sans doute de financer la manifestation qu'il a organisée le 18 mars dernier. Par contre, on peut se demander pourquoi aucune explication n'a été donnée au sujet de l'augmentation de 1 700€ de la subvention de l'association des commerçants. Celle-ci était de 500€. Elle est maintenant de 2 200€. Or, elle se justifie pleinement par l'investissement de l'association dans l'organisation de la fête de la St Roch au mois d'août prochain. Compte tenu de ce fait, le montant actuel de la subvention du comité des fêtes se justifie-t-il toujours ?

**Gilles Baillet et Christine Croner**

### Conseil municipal du 5 avril : autres délibérations

- 1) FDAEC (Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes) : 10 429, 30€.
- 2) Tarifs concession columbarium : pour 15 ans = 230€ et pour 30 ans = 380€.
- 3) Le Gan accorde 1 985, 36€ pour le sinistre du 10 juin 2006, 147, 83€ pour le sinistre du 3 octobre 2006 et 1330€ de participation commerciale pour le litige avec la SOCEM.
- 4) Demande à bénéficier de l'Assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire.
- 5) Autorisation de payer des avances lors des actions en justice attribuée au maire.
- 6) Remboursement d'un trop perçu par la municipalité au GAN : 209, 43€
- 7) Adaptation des statuts de la CdC.

# Vie locale

## Le terrain d'entraînement de football de nouveau ouvert au public en mars

L'année dernière 16 000€ avaient été investis dans la clôture du terrain d'entraînement de football. Nous avons dénoncé ce gaspillage ainsi que la fermeture d'un terrain de sports jusque là ouvert au public. D'autres Illadais s'en étaient d'ailleurs émus. La municipalité a fini par l'entendre puisqu'un tourniquet libérant l'accès et empêchant toute incursion d'engins motorisés qui massacraient la pelouse, a été mis en place au mois de mars.



### 30 mars : Brouquet première

#### Le point de vue d'un habitant du quartier

Le vendredi 30 mars 2007 à 18 heures, les habitants de Brouquet étaient invités par la municipalité à une réunion concernant l'aménagement de l'airial du quartier. 80% des résidents étaient présents pour venir discuter avec M. le maire, M. Biarnes, M. Pastol et M. Vincent qui présentait le projet d'aménagement élaboré par l'entreprise SATTANINO.

**Sur l'airial sud :** projet de réfection de l'ancien chemin rural parallèle à la maison de Mme Charaud, création d'un terrain de boules côté citerne DFCE, aménagement sur la citerne en périphérie avec des bancs, plantation d'arbres pour la zone humide, délimitation et sécurisation par des poteaux en bois type traverses SNCF autour de l'airial côté route.

**Sur l'airial côté nord :** (très humide et inondable) projet de drainage sur les  $\frac{3}{4}$  de sa superficie et nettoyage du puisard existant pour capturer ses eaux de drainage, plantation d'arbres, création d'un parking (4 à 5 places) dans la partie nord, délimitation et sécurisation identiques à la partie sud.

Beaucoup de personnes présentes ont demandé avant la réalisation de l'aménagement, que la voirie existante soit refaite en priorité. Côté M. Béchemin, la route communale est en effet, recouverte d'eau dès la première pluie ainsi que l'airial nord (inondation de garages). Après une longue discussion, différentes propositions ont été faites par les habitants : aménagements de jeux pour les enfants (cages de football, panneau de basket-ball ou balançoires), création d'un abri bus et interpellation des élus au sujet de l'absence d'animations proposées pendant les vacances scolaires aux préadolescents et aux adolescents.

Une enquête sera faite auprès des habitants par Mme Duron qui en transmettra les résultats à la mairie.

### 3 avril : réunion publique sur les services publics et les services à la personne en milieu rural

Le 3 avril, ICI a organisé en collaboration avec l'association Podensac. Com, un débat sur les services publics et les services à la personne en milieu rural. Le sujet est brûlant et touche tout particulièrement notre village : nous subissons toujours une gestion de l'eau opaque et notre poste vient de changer de statut avec tous les désagréments que cela peut provoquer dans la vie quotidienne de bon nombre d'Illadais (voir encart). La discussion s'est donc engagée dans une salle des fêtes bien remplie. Des interventions en tribune et dans la salle ont permis aux associations présentes et aux citoyens de s'exprimer sur la notion de services publics. Ces derniers ont été abordés dans leur diversité : enseignement, poste, DDE, eau, ordures ménagères, EDF, logement, santé, SNCF, aide à la personne... Les associations peuvent-elles rendre un service public ? Si oui dans quelles conditions ? Est-il nécessaire de revenir au monopole de l'Etat pour protéger les usagers des dangers de la concurrence (flambée des prix, développement des inégalités entre les territoires, rentabilité plutôt que qualité du service rendu) ?

Pour conclure, il est absurde d'opposer l'emploi dans les services publics à l'emploi dans le secteur privé. Les entreprises privées ont besoin des services publics pour se développer : des routes bien entretenues, un système postal de proximité etc... Sans ces services, nos communes ne seront plus que des dortoirs à proximité de Bordeaux. Il n'y a pas de fatalité. Il faut que les élus, les citoyens, les syndicats de personnel et les acteurs économiques se rassemblent pour résister à ce recul de civilisation.

**Christine Croner**

### « La grande majorité des Illadais a approuvé le changement de statut de la poste. »

On se frotte les yeux... Sommes-nous dans la cinquième dimension ? Et bien non. Cette affirmation péremptoire a été prononcée par notre maire lors d'un débat pour les élections législatives sur la chaîne locale TV 7. Rappelons simplement les faits. La pétition demandant le maintien de la poste avec ses services et ses horaires d'ouverture a obtenu 470 signatures et la « consultation » municipale 115 réponses. En outre, nous avons découvert que la municipalité a sacrifié notre bureau de poste ( voir notre dossier [www.citoyens-illats.info](http://www.citoyens-illats.info)). Un mensonge de plus qui méprise l'opinion réelle des Illadais. A chacune et chacun de nous d'en tirer les conclusions qui s'imposent...

Le bureau



# Notre projet (1)

**Nos propositions pour la Jeunesse Illadaise.**

Ne parlons plus de ce qui aurait du être fait...

Parlons concrètement de ce qui pourrait l'être.

A l'heure actuelle, nos jeunes illadais n'ont aucun lieu qui leur permette de se retrouver, de se réunir. Ce lieu pourrait prendre la forme d'une Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.), d'un Point Rencontre Jeunes (P.R.J.) ou simplement d'un foyer rural équipé de matériels divers (espace informatique, baby-foot...). Des structures comme celles-là ont une réelle utilité et resserrent le lien social. Elles sont un espace d'expression, d'information, de prévention qui s'appuie sur un accueil libre, sans arrière pensée. Ce peut être également un lieu d'écoute, d'échanges, de partage, d'entraide. En plus des bénévoles, des professionnels (santé, services sociaux...) pourraient s'y impliquer. Organiser des rencontres, débattre autour de thèmes divers et variés, ou se retrouver, simplement, pour partager des activités plus ludiques (autour de jeux de société, de la pratique de la musique, du théâtre etc...), permet aux jeunes de se sentir actifs et capables d'exprimer un point de vue autonome et critique, bref de se construire.

**L'implantation d'un City-Stade**, espace multisports sécurisé accessible par tous et à tout moment, favoriserait encore davantage le rapprochement. Implanté sur un côté du parking devant les écoles, il pourrait facilement être fréquenté par les enseignants, les enfants et les associations qui utilisent la salle de sports.

**Un autre point important est la mise en place d'une aide aux devoirs**, et ce sous couvert de la municipalité ; parents, retraités ou encore étudiants pourraient en être les acteurs. Pendant ce temps privilégié, le jeune ne se retrouve pas seul face à ses difficultés et reprend peu à peu confiance en lui.

**Depuis le 2 mai dernier, il n'existe plus de Centre de Loisirs à Illats.** Celui, géré par les Bleuets d'Illats (voir notre précédent numéro) a, faute de moyens, disparu. Tous ceux du Canton, sans exception, ont intégré la Communauté de Communes du Canton de Podensac, tous sauf celui d'Illats.

Comment peut-on dédaigner à ce point une structure trentenaire, qui plus est domiciliée sur la Commune, et qui a accueilli l'été dernier une soixantaine d'enfants ? **I.C.I. se veut constructive et propose de relancer la structure en mettant en place une convention entre l'association qui l'a créée et la municipalité**, un cahier des charges qui clarifierait les responsabilités de chacun, ainsi que les besoins financiers nécessaires.

Par ses propositions, *ICI* souhaite donner une place importante à la jeunesse dans la vie de la commune.

Corinne ALONSO

# Consommation

## La gestion de l'eau et de l'assainissement dégage d'importants excédents aux dépens des usagers !

Selon les délibérations du comité syndical du 3 avril 2007, le budget de l'alimentation en eau potable qui concerne Budos, Illats, Landiras et Pujols-sur-Ciron, est en excédent de 79 445€. C'est énorme sachant que 149 107, 57€ ont été investis en 2006.

Par conséquent, notre syndicat accumule des excédents depuis des années aux dépens des usagers : il nous doit encore, avec la Lyonnaise, ½ abonnement qui constitue une avance de trésorerie depuis 2003.

### Assainissement : plus d'un an d'avance dans les caisses !

L'assainissement est géré par un budget autonome au sein du syndicat des eaux puisque c'est notre commune qui a délégué le service à la SAUR. L'excédent dégagé est prodigieux : 172 643, 34€ soit plus que les recettes de fonctionnement tirées de nos factures et des taxes de branchement au réseau (130 709, 75€ pour 2006). Un tel excédent peut s'expliquer par le ½ abonnement prélevé en avance de trésorerie aux dépens des usagers en 2004 mais aussi par la non réalisation des travaux d'assainissement prévus dans le quartier du Caméou pour un coût de 190 000€ (voir ICI n°20 et délibérations du syndicat des eaux de Budos du 8 décembre 2005). Une petite partie de cet excédent sera utilisée pour l'autofinancement des travaux mais il restera quand même important.

### Pour des excédents cumulés moins importants et des factures payées par les usagers plus légères.

La baisse de 20, 82% de la partie de l'abonnement de l'assainissement prélevée par la commune pour atténuer dans la facture de l'usager la hausse de 30% pratiquée par la SAUR, est un dû. Vu la situation financière, nous pensons même que l'importance de ces excédents cumulés dans la gestion de l'eau et de l'assainissement est anormale. En effet, nous avons à Illats l'une des eaux les plus chères du Sud Gironde. Des baisses de prix pourraient donc être pratiquées sans que les budgets de l'eau et de l'assainissement n'en souffrent. Simplement, les excédents cumulés seraient moins importants et les factures des usagers plus légères.

Marcel Carrety

## Les ordures ménagères n'augmenteront que de 1, 6% (coût de la vie) cette année : un miracle ?

En 2006, cette augmentation était de 7, 8%. Se serait-il produit un miracle en cette année d'élections ? Il convient d'être prudent dans ce domaine...

Hervé Gillé, premier adjoint de Podensac, a fait remarquer lors du conseil communautaire du 4 avril 2007 qu'« actuellement, nous prélevons sur les excédents financiers de l'UCTOM (le syndicat des ordures ménagères) pour faire baisser le montant payé par l'usager de 3€/tonne sur les 8 payés à Astria (l'incinérateur de Bègles). Mais à partir de 2008, ces excédents vont sans doute disparaître. Le risque est une hausse brutale. Il faudra demander donc plus à l'usager. »

Jean Marc Nigues

## Le prix de la redevance ordure ménagère pour les résidences principales

Foyers	2007	2006
1 personne	72, 046€ HT	70, 91€ HT
2 personnes	143, 32€ HT	141, 06€ HT
3 personnes	172, 09€ HT	169, 38€ HT
4 personnes	185, 29€ HT	182, 37€ HT
5 personnes et +	216, 16€ HT	212, 76€ HT
Gros utilisateurs	1, 08€ / litre	1, 06€ / litre
Gîtes, chambres d'hôtes labellisés	0, 54€ / litre	

## Le prix de la redevance ordure ménagère pour les résidences secondaires

Foyers	2007	2006
1 personne	72, 046€ HT	70, 91€ HT
2 personnes	143, 32€ HT	141, 06€ HT
3 personnes	172, 09€ HT	169, 38€ HT
4 personnes	185, 29€ HT	182, 37€ HT
5 personnes et +	216, 16€ HT	212, 76€ HT

## Comment s'est constituée l'avance de trésorerie du syndicat ?

Novembre 2003 : nous avons payé un abonnement supplémentaire pour notre consommation d'eau courante à la Lyonnaise et au syndicat.

Novembre 2004 : nous avons payé un abonnement supplémentaire d'assainissement à la SAUR et au syndicat (Illats étant autonome au sein du syndicat). Le tout avec l'accord du syndicat des eaux de Budos et de son président (qui est aussi notre maire).

En mai-juin 2005 : Information des Citoyens Illadais aidée par le Mouvement de sauvegarde des services publics en sud Gironde, parvenait à faire restituer ½ abonnement aux usagers de l'eau et de l'assainissement. La totalité de la somme due serait récupérée par les consommateurs par un ajustement des factures avec la durée du contrat.

Ne pas jeter sur la voie publique

imp. par nos soins